

Les quatre potes du Petit Cap' évitent le pire

En mars 2016, un oncle et son neveu avaient été roués de coups avant le vol de leur Audi. Les suspects niaient. Pour le tribunal, les preuves ont manqué.

Les quatre jeunes Nazairiens jugés, hier, par le tribunal correctionnel pour un vol avec violence n'ont pas eu besoin d'échanger des regards pour rester soudés. Parce qu'ils sont amis depuis l'enfance dans le quartier du Petit-Caporal. Parce qu'ils ont passé des jours et des nuits dans le hall du 4 rue Auguste-Picard.

C'est ensemble qu'ils ont commis leurs premières bêtises qui leur ont valu des condamnations. C'est à quatre qu'ils doivent assumer l'histoire de cette nuit du 9 au 10 mars 2016. Deux sont encore en détention provisoire, mais tous nient être les auteurs des violences et du vol d'une Audi A6.

Cagoulés, armés

Il est un peu plus de minuit lorsque les deux victimes, un oncle et son neveu sont retrouvés en sang dans leur appartement. Ils viennent d'être roués de coups par « trois ou quatre » hommes cagoulés. L'un d'eux a frappé avec la crosse d'un pistolet en disant « je vais te buter... donne tes clés... » Les agresseurs sont partis en emportant deux téléphones et un ordinateur.

L'Audi sera retrouvée à Orvault, accidentée. Là où quatre jeunes Nazairiens appellent un taxi pour rentrer....

rue Picard. Un premier passager sort chercher de l'argent pour payer. Puis un deuxième et un troisième... Le chauffeur comprend qu'il est en train de se faire abuser mais il a eu le temps de bien regarder ses clients.

Son témoignage est central pour l'accusation. Il a identifié les quatre copains. Deux d'entre eux admettent qu'ils étaient dans le taxi. Ils sont aussi montés dans l'Audi. Leur ADN était sur l'airbag de la voiture accidentée. « **Comment êtes-vous entrés dans l'Audi** » cherche à savoir le président Franck Nguema-Ondo. « **Elle passait. On m'a proposé** », tranche le prévenu. « **Qui était à bord ?** ». « **Rien d'autre à dire** », répond l'un des garçons.

« Rien dans le dossier »

Un troisième prévenu conteste avoir été du voyage à Orvault. Il a juste « **fait un tour pour aller acheter de l'alcool.** » On l'a redéposé. Le chauffeur de taxi l'a pourtant identifié. « **Il parle d'un homme châtain, sans barbe, défend Me Lambert. Or il est brun et avait une moustache et un bouc** ». Le quatrième homme conteste quant à lui sa présence dans le quartier toute la soirée. Son avocat, Me Herla, s'attaque lui aussi à l'audition du taxi.



Le tribunal n'a pas trouvé de preuve de culpabilité pour le vol violent dans un appartement du Petit-Caporal.

La procureure Fabienne Bonnet ne voit pourtant pas de doute dans sa version. Le mobile de l'agression ? « **Ce qui les guide, c'est l'instinct du moment. Voler une voiture à des hommes totalement ivres.** » Un autre témoin les a vus le même soir ensemble. « **Ils sont tous les jours ensemble** », note la procureure qui ne voit pas de quoi différencier ses réquisitions. Elle demande quatre ans dont un avec sursis pour chacun.

« **Il n'y a rien dans le dossier** », ont

clamé tour à tour les autres avocats, Me Azdem-Delaere et Me Briand. Me Lambert donne sa vision. « **On s'est arc-bouté sur la filouterie, mais il n'y a pas eu de recherche d'ADN dans l'appartement.** » Le tribunal n'a pas trouvé les preuves permettant la condamnation pour les violences. Les quatre copains écopent de cinq mois ferme pour la filouterie. Le parquet a annoncé son intention de faire appel.

Frédéric SALLE.

Ouest-France 1/2/14